Image not found or type unknown

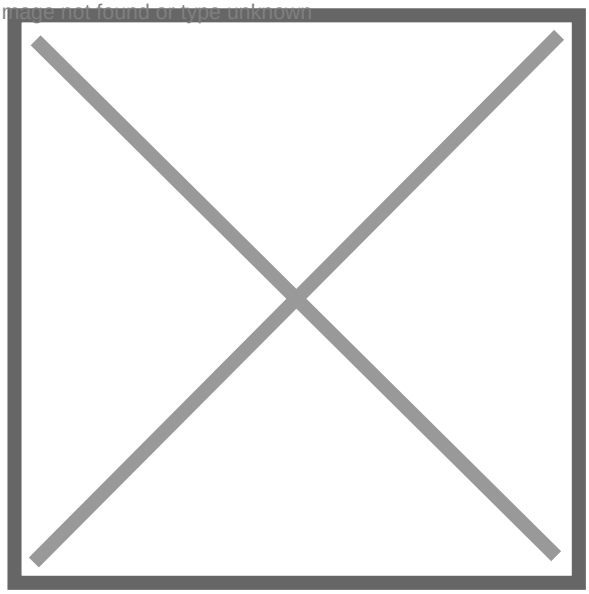

Accident en buggy non assuré

Par **LIEME**, le **11/06/2018** à **13:47**

Bonjour,

il y a 1 mois après un ans de réparation j'ai sorti mon buggy fraîchement réparé (je me suis fait avoir, de grosses réparations non prévues et j'ai choisi de payer les réparation plutôt que l'assurance, je reconnais mes torts, c'est pas mon géré en plus car je suis assuré professionnellement pour tous mes véhicules).

je sors mon buggy et fait le tour de mon village pour le tester? A une interception, une voiture qui n’était pas dans mon angle mort, a mes contrôle clignotent mis, me heurte violemment à la roue arriéré, cote conducteur et nous envoi à 15 m dans le champ, en diagonale, je précise qu'elle allait tout droit. Elle a fini dans le champs plus loin que moi.

Maintenant elle a dit à son assurance que je l'ai heurté è l'avant de son véhicule (mon buggy va en avant et en arriéré pas sur le côté). Elle venait de la même route que moi et il n'y a aucune trace de freinage de sa part.

Je pense connaitre mon code de la route. Il me semble qu'il est interdit de doubler sur la gauche un véhicule qui tourne à gauche, s'il y a de la place il doivent doubler par la droite ou attendre.

De plus cela fait 1 mois et toujours pas de constat rien j'ai reçu une lettre de son assurance qui m'accuse de l'avoir heurté.
le constat c'est pas 5 jours ?
le manque d'assurance de ma part n'a pas causé l'accident en lui même ?
alors que dois je faire ?

Par **amajuris**, le **11/06/2018** à **15:21**

bonjour,
aviez-vous rempli un constat amiable ?
salutations

Par **chaber**, le **11/06/2018** à **15:45**

bonjour

Si j'ai bien compris les circonstances
- vous virez à gauche pour emprunter une route latérale
- votre adversaire va tout droit
- pour être heurté à la roue ARG vous êtes en travers de la chaussée
- aucun constat n'a été établi sur place

Auquel cas, au mieux pour vous, le cas 17 de la convention IDA pourrait être appliqué

Accident de la route responsabilités Cas 17
Y change de file et vire à gauche dans une chaussée latérale
X est présumé empiéter l'axe mediant.
Part de responsabilité pour X et Y
X 50 pour cent Y 50 pour cent

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés